



APSAM

La revue L'APSAM est publiée par
l'Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail du secteur
Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373

Télécopieur : (514) 849-8873

Téléphone sans frais : 1-800-465-1754

Télécopieur sans frais : 1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :
Alain Langlois

Coprésident patronal :
Gilles Thibault

Coprésident syndical :
Claude Héту, directeur adjoint,
SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue :
Alain Devost

Rédaction :
Pierre Bouchard - Communications B

Réalisation graphique :
Anne Brisette, graphiste

Distribution :
À la poste

Impression :
Impressions des Associés inc.

Nota : Bien que cette publication ait
été élaborée avec soin, à partir de
sources reconnues comme fiables et
crédibles, l'APSAM, ses administrateurs,
son personnel ainsi que les personnes
et organismes qui ont contribué à son
élaboration n'assument aucune
responsabilité quant à l'utilisation du
contenu ou des produits ou services
mentionnés. Il y a des circonstances de
lieu et de temps, de même que des
conditions générales ou spécifiques, qui
peuvent amener à adapter le contenu.
Toute reproduction d'un extrait de
cette publication doit être autorisée
par écrit par l'APSAM et porter la
mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée
gratuitement aux employeurs, aux
travailleurs et aux travailleuses du
secteur municipal au Québec.

Tirage : 11 000 exemplaires

POLICIERS POLICIÈRES L'utilisation d'une semelle élargie (Trigger shoe) serait dangereuse

Dans un récent communiqué, la CSST nous informe que l'utilisation d'une semelle élargie (trigger shoe) pour la détente des pistolets et révolvers serait dangereuse. Ce dispositif aurait causé une décharge accidentelle alors qu'un policier prêtait assistance à une personne. En s'agenouillant, le fermoir de son étui s'est accroché sur l'accoudoir d'un siège et s'est détaché. Son arme n'étant plus retenue s'est déplacée dans l'étui. La semelle élargie fixée sur la détente s'est alors coincée dans la doublure, provoquant une décharge accidentelle.

Pour prévenir un tel accident, il faut :

- ◆ s'assurer que toutes les armes de service ne sont pas munies d'une semelle élargie ;
- ◆ interdire l'utilisation de cet accessoire pour les armes conservées dans un étui ;
- ◆ s'assurer que tous les étuis utilisés sont adaptés aux armes et qu'ils sont en bon état ;
- ◆ informer le personnel et les instructeurs de tir du danger lié à l'utilisation de ce dispositif.

